

D'autres gouvernements ont tiré des enseignements d'expériences amères. Je veux faire preuve de bonté envers mes amis d'en face. J'espère qu'ils changeront d'idée sinon ils vivront ces mêmes expériences amères et j'entends bien être ici pour voir les résultats.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, en écoutant les remarques de mon collègue de Regina-Ouest, certaines répliques nous viennent à l'esprit. Bien à-propos, le député a parlé avec beaucoup de cœur de l'intégrité et de l'obligation de tenir parole. A la conférence des premiers ministres tenue à Halifax, un net consensus s'est dégagé contre la réduction du financement des programmes établis.

Les premiers ministres ont adopté cette position parce qu'ils faisaient confiance au premier ministre du Canada (M. Mulroney). Ils croyaient que le gouvernement ne réduirait pas les fonds qu'il devait leur verser pour l'année 1986-1987. Le gouvernement n'a pas tenu parole, nous en avons ici un exemple. Le gouvernement a agi selon les mêmes lignes en ne respectant pas un engagement pris envers les travailleurs de Moncton, au Nouveau-Brunswick, au sujet des ateliers du CN; un autre exemple de promesse non tenue. Je trouve tout à fait inacceptable qu'un parti, un gouvernement, dirige les affaires de la nation en prêchant une chose, et en faisant tout à fait autre chose.

La question que je veux poser à mon collègue de Regina-Ouest est celle-ci, reconnaît-il avec moi qu'il est plus que temps pour les députés d'en face de représenter leurs électeurs franchement et honnêtement en modifiant le projet de loi à l'étude pour en faire ce qu'il aurait dû être, ce que les conservateurs avaient promis qu'ils en feraient? Le gouvernement n'est-il pas tenu d'être à la hauteur des promesses qu'il a faites à la population du Canada et de s'exécuter immédiatement, ici même?

**M. Benjamin:** En un mot, je dirai que oui, je suis d'accord avec la question que mon collègue vient de poser, et j'ajoute que ce qui se passe aujourd'hui à Moncton est l'aboutissement d'une démarche amorcée sous le gouvernement libéral, lorsque celui-ci a sommé les Chemins de fer nationaux du Canada de commencer à faire des profits sous peine d'être privé de tout nouvel investissement en immobilisation. C'était alors les conservateurs qui criaient au scandale à propos de Moncton. Qui termine maintenant le travail commencé par les libéraux? Les conservateurs.

[Français]

**Le président suppléant (M. Charest):** À l'ordre! Comme il est 21 h 45, en vertu de l'ordre adopté, conformément à l'article 117 du Règlement, le mercredi 18 juin 1986, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi.

L'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) sur un rappel au Règlement.

**M. Hamelin:** Monsieur le Président, j'ai énormément de difficulté à vous entendre. Est-ce que vous pourriez répéter la proposition que vous venez de nous faire?

**Le président suppléant (M. Charest):** À l'ordre! L'honorable député de Charlevoix a raison. Plusieurs fois, dans la vie d'un président, les députés à la Chambre ont de la difficulté à

### Accords fiscaux—Loi

l'entendre. Sauf que je n'irai pas aussi loin que de me répéter, puisqu'on le fait déjà assez souvent.

Je vais, à ce moment-ci, simplement, avant de mettre la question aux voix, attirer l'attention des députés sur le fait que les délibérations sur la motion d'ajournement n'auront pas lieu, tel qu'annoncé. On n'avait pas tenu compte du fait qu'il y avait un vote ce soir. Alors, pour ceux qui sont concernés, les délibérations sur la motion d'ajournement n'ont pas lieu.

En conséquence, le vote porte sur l'amendement de M<sup>me</sup> Copps:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-96, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Charest):** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Charest):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Charest):** À mon avis, les non l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés:)

**Le président suppléant (M. Charest):** Convoquez les députés.

[Traduction]

(La motion de M<sup>me</sup> Copps, mise aux voix, est rejetée.)

● (2150)

### (Vote n° 276)

POUR

Députés

Althouse  
Axworthy  
Benjamin  
de Corneille  
de Jong  
Dingwall  
Foster  
Gauthier  
Gray  
(Windsor-Ouest)

Heap  
Hopkins  
Hovdebo  
MacLellan  
Manly  
McDonald  
(Broadview-  
Greenwood)  
Nicholson  
(Trinity)

Penner  
Pépin  
Prud'homme  
Riis  
Robichaud  
Waddell—22.

CONTRE

Députés

Bernier  
Bertrand  
Binns  
Blackburn  
(Jonquière)  
Blais  
Bourgault  
Bradley  
Brightwell  
Brisco

Caldwell  
Champagne  
(Saint-Hyacinthe-Bagot)  
Champagne  
(Champlain)  
Clifford  
Comeau  
Côté  
(Lac-Saint-Jean)  
Dantzer

Desjardins  
Dorin  
Duplessis  
Edwards  
Ellis  
Epp  
(Provencher)  
Fennell  
Ferland  
Fontaine